



DATE : 27 avril 2016

**Séance de constitution du Conseil général
sous la présidence de M. le Doyen
Jean-Pierre Grandgirard**

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux majorité = 16 Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard,
Alain Bürgy, Marc Fontaine, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le doyen d'âge Jean-Pierre Grandgirard.
2. Désignation par M. le doyen de 4 scrutateurs pour former le bureau provisoire.
3. Choix du mode de convocation.
4. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2016.
5. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2016.
6. Election de 3 scrutateurs pour la période administrative.
7. Election de 3 scrutateurs suppléants pour la période administrative.
8. Election des membres du Conseil général à la commission financière pour la période administrative.
9. Election de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie pour la période administrative.
10. Election de la commission de naturalisation pour la période administrative.
11. Délégation de compétence pour les transactions immobilières selon l'article 10, al. 2 de la loi sur les communes, pour la nouvelle période administrative 2016/2021.
12. Informations communales
13. Divers.

DATE : 27 avril 2016

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE DOYEN D'AGE JEAN-PIERRE GRANDGIRARD

M. le Doyen d'âge salue M. le Syndic, Mme et MM. Les conseillers communaux, les citoyens de notre commune, ses collègues du Conseil Général. Il relève que c'est avec plaisir et pour la deuxième fois qu'il a l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette séance de cette nouvelle législature du Conseil Général de la commune de Cugy. Il tient à souhaiter la bienvenue à tous ses anciens collègues du Conseil Général et surtout aux 13 nouveaux élus pour qui c'est le premier contact avec cette fonction importante. Ils auront à cœur de se manifester tout au long de cette législature que ce soit au sein d'une commission ou lors des séances du Conseil Général. Il souhaite également la bienvenue au nouveau Conseil Communal et au nouveau syndic, M. Alexandre Vonlanthen. Bienvenue également aux citoyens présents dont leur intérêt nous fait plaisir et le Conseil Général espère les représenter dignement durant cette nouvelle législature. Il salue et remercie également les représentants de la presse qui à chaque séance relate avec précision nos débats et décisions. Il félicite les membres du Conseil Général pour leur élection au Conseil Général. Il relève qu'ils ont été choisis parmi un grand nombre de candidats, 73 alors qu'en 2011 il y en avait 82, et le taux de participation des électeurs était de 64%, un peu moins que les 70% de 2011. Les électeurs ont placé leur confiance dans chacun d'entre nous il s'agit maintenant de la mériter.

Notre Conseil Général a déjà 5 ans d'expérience et malgré quelques erreurs de jeunesse, concernant principalement les élections du président de chaque année et qui seront semble-t-il réglés pour l'avenir, nos débats ont été empreints d'esprit constructif, respect des avis de chaque groupe ou parti. Nous pouvons dire que nous avons fait du bon travail et la situation financière de notre commune s'est considérablement améliorée. Il espère qu'il en sera de même avec la nouvelle période qui commence et que notre Conseil Général gardera sa capacité d'analyse sur les projets qui lui seront soumis durant la présente législature. En faisant preuve de bonne volonté, de respect vis-à-vis de tous les conseillers on pourra faire du bon travail et mener à bien l'avenir de notre commune. Il n'y a certes pas de recette toute faite pour que cette expérience réussisse mais il relève quelques recommandations afin que les rapports entre les deux autorités de la commune fonctionnent parfaitement.

- obtenir des informations claires, précises, complètes et faire preuve d'une transparence totale pour tous les projets soumis au Conseil Général

- donner du temps à la réflexion et ne pas demander des prises de positions trop rapides

- utiliser les commissions qui seront constituées ce soir pour élaborer et réfléchir aux projets existants ou mis en chantier

- accepter les décisions prises démocratiquement et en toute connaissance de cause.

C'est dans cet esprit qu'il souhaite à chacun bien du plaisir dans cette fonction.

2. DESIGNATION PAR M. LE DOYEN DE 4 SCRUTATEURS POUR FORMER LE BUREAU PROVISOIRE

M. le Doyen d'âge informe le Conseil Général que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'acceptation de celui-ci.

Une liste de présence circule afin que chacun puisse la signer.

Il passe ensuite à la nomination de 4 scrutateurs. Il propose Mme Justine Fontana, MM. Yannick Cuennet, Raphaël Grandgirard et Manuel Pires, lesquels sont nommés en qualité de scrutateurs du bureau provisoire.

3. CHOIX DU MODE DE CONVOCATION

DATE : 27 avril 2016

Comme pour les assemblées communales, au début de chaque législature, le Conseil Général doit choisir son mode de convocation.

Avec le Conseil Communal, nous proposons la même que la précédente législature, c'est-à-dire :

- un avis dans la Feuille Officielle : obligatoire selon la loi
- un avis au pilier public communal
- une convocation personnelle adressée à tous les conseillers généraux contenant l'ordre du jour et adressée 10 jours avant la séance
- un avis sur le site internet de la commune.

Les dates des séances du Conseil Général seront annoncées dans le journal communal Le Lien pour l'ensemble de l'année.

La proposition ci-dessus est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

4. ELECTION DU DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2016

M. le Doyen d'âge précise qu'à chaque séance de printemps un nouveau président doit être élu. Pour cette première législature, il demande s'il y a des propositions.

M. Dominique Torche nous informe que le groupe « Unité communale », pour cette première année de présidence de la législature, présente Mme Aurélie Haenni pour la présidence du Conseil Général.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Aurélie Haenni qui est élue à la présidence du Conseil Général pour l'année 2016 à l'unanimité par acclamation.**

Mme Aurélie Haenni remercie les membres du Conseil Général pour la confiance témoignée et se réjouit d'apporter enfin une touche féminine au côté de la secrétaire. Elle profite de la tribune pour évoquer trois thèmes qui lui sont chers :

→ Le soir des séances du Conseil Général nous trouvons dans un palais de démocratie. Bien sûr nous apprécierions tous de siéger dans un mini palais fédéral mais ce n'est pas le lieu qui compte mais ce qui se passe à l'intérieur. Après une législature de mise en place, de prise de marque, de bonnes surprises et parfois de quelques incompréhensions, nous débattons ce soir la législature de la maturité. Cette expérience va nous servir pour étendre le débat d'idées. C'est ici que nous pourrions, nous devons confronter nos idées et provoquer des conflits qui donnent le guide afin que naissent des actes citoyens pour le bien de Cugy et de sa population. Certes nous pourrions dire que nous ne sommes que des représentants au législatif communal, nous ne sommes ni députés, ni conseiller national, mais c'est ici que tout prend forme. L'essence même de notre démocratie est là dans cette salle polyvalente de Cugy. Voilà ce qu'elle souhaite pour cette législature : de discuter, de débattre de nos idées toujours en gardant à l'esprit que nos propos intellectuels doivent être régies par des normes morales et étiques liées au respect, à la liberté et à la responsabilité. Le respect, la liberté et la responsabilité, voilà des principes qui tentent à être malmenés un peu plus chaque jour dans notre monde de plus en plus localisé. En effet les exigences légitimes de nos citoyens ont augmenté, l'individualisation a pris aujourd'hui le pas sur la responsabilité collective. Désormais le « Je » l'emporte trop souvent sur le « Nous » au même titre que l'avoir sur l'être. Il nous appartient à nous d'apporter une pierre à l'édifice. Traduisons nos idées en action poursuivant des idéaux rationnels et des projets qui séduisent la grande majorité de nos citoyens et citoyennes. En matière de politique législative il nous appartient aussi d'être actifs, d'anticiper et d'agir et non d'être réactifs. A nous d'essayer

DATE : 27 avril 2016

même si nous ne jouissons que de cinq ans de maturité, en tant que petite fille d'Oscar au maréchal, elle se plaît à dire c'est en forgeant que l'on devient forgeron. Du travail, de l'audace entourés d'idées, de discussions et d'actions, voilà ce qu'elle souhaite pour cette nouvelle législature et elle remercie une nouvelle fois les conseillers généraux pour la confiance témoignée.

M. Jean-Pierre Grandgirard la remercie pour ses propos. Il nous informe qu'il a commis un impair en début de séance car après avoir désigné les scrutateurs, il a omis de demander s'il y avait des remarques concernant la convocation ou l'ordre du jour de cette séance de constitution.

M. Jean-Gabriel Meylan relève que la mise en place de la commission déchetterie est urgente. Si nous voulons pouvoir étudier correctement la variante proposée et travailler éventuellement sur d'autres solutions, il est nécessaire de la mettre en place rapidement. Cette commission nouvelle en raison de la fin de législature est non permanente et pourrait dépendre soit du Conseil Communal, du Conseil Général ou même du bureau. Il préconise que cette commission soit dépendante du Conseil Communal. Par contre, par esprit de transparence et dans le cadre d'une implication active et complète vis-à-vis des conseillers généraux, il désire que cette dernière soit définie lors de la séance du Conseil Général et non pas par un chemin de traverse occultant cette notion de communication qu'on plaide. Dès lors, le groupe « Parti socialiste » demande une modification de l'ordre du jour avec un point supplémentaire demandant la mise en place et l'élection de ladite commission. La clé de répartition proposée, serait telle que discutée dans le cadre de la séance des responsables de groupe soit : un conseiller communal, 2 du groupe « Unité communale », 1 du groupe « Unis pour Cugy » et 1 du groupe « Parti socialiste ». Il espère que l'assemblée appuie cette démarche qui va dans le sens de la transparence que nous désirons tous et permettre ainsi à nos membres du Conseil Général d'avoir une information claire et précise.

M. Alexandre Vonlanthen répond que l'ordre du jour de ce soir prévoit la nomination de trois commissions permanentes nommées par le législatif. En ce qui concerne les commissions non-permanentes comme la déchetterie, le CO et la grande salle, ce sont des commissions introduites par le Conseil Communal pendant la dernière législature selon l'article 67 de la loi sur les communes. Ces trois commissions, qui ont un rôle consultatif, ont toujours leur raison d'être pour le Conseil Communal et le but est de les réactiver lorsque le besoin est là. Toujours selon l'art. 67 de la loi sur les communes, alinéa 4, « *La durée des fonctions des membres des commissions prend fin avec la législature. Les membres sortants restent cependant en charge jusqu'à l'entrée en fonction de leurs successeurs* ». En clair cela veut dire que les membres sont renommés en début de législature et les commissions restent en place tant que le Conseil Communal n'en décide pas autrement. Dans cet esprit, pour la commission déchetterie, il y aura une intervention dans les informations communales de la part de M. Marc Fontaine, responsable du dicastère, pour renouveler ses membres car nous devons la remettre en route très rapidement. Il fallait juste laisser le temps de faire les constitutions du Conseil Communal et du Conseil Général. Il est bien entendu que pour toutes les commissions non-permanentes, nous allons prendre des représentants des groupes du Conseil Général pour y siéger comme cela c'est fait jusqu'à maintenant en demandant des propositions aux responsables des groupes, ceci en toute transparence. Le Conseil Général sera bien entendu informé incorpore dans la séance qui suivra la nomination. Il rappelle, toujours selon la loi, que ce n'est pas dans les tâches du Conseil Général d'élire les commissions, il peut en proposer des représentants via les responsables des groupes. A son avis et sur la base de ces faits, une modification de l'ordre du jour n'est pas nécessaire.

DATE : 27 avril 2016

M. Jean-Gabriel Meylan précise qu'il n'y a pas de volonté de leur part que cette commission non-permanente soit non affiliée ou non dépendante du Conseil Communal, leur volonté est que ces commissions non-permanentes du Conseil Communal puissent passer par le Conseil Général pour une notion de transparence et de connaissance par rapport aux membres qui y sont affiliés. Pour la commission du CO, il n'y a bien évidemment pas d'urgence, idem pour la commission de la grande salle, mais c'est simplement dans un esprit de communication et de transparence. Cette demande n'aurait pas dû être formulée par lui-même mais par le conseiller communal en charge du dicastère qui aurait pu par ce biais-là donner une information complète à notre Conseil Général et non pas à certains membres par le biais d'une prise de position ou d'une demande de membres via peut-être les présidents de groupes !

M. Alexandre Vonlanthen répond que le conseiller communal en charge en parlera dans les informations communales mais il se permet de rappeler que le pv du CG du 12 octobre 2011 donne une information sur les commissions dont il se permet de citer :

« M. le Président Pierre-André Grandgirard informe les conseillers que le Conseil Communal a prévu de mettre sur pied 3 commissions. Il s'agit de commissions non-permanentes ayant un rôle consultatif. Il précise que les commissions décidées par le Conseil Communal ne doivent pas être approuvées par le Conseil Général selon l'art. 67 de la LCo. »

Par rapport à cela, il tient à préciser que ce sont des commissions qui sont du ressort du Conseil Communal et selon la loi sur les communes, c'est le Conseil Communal qui les nomme et s'il comprend bien le vœu est d'avoir une nouvelle commission déchetterie et là cela va faire un doublon.

M. Jean-Gabriel Meylan répond que non et qu'il veut simplement que la commission déchetterie soit affiliée au Conseil Communal mais que cette nomination passe par cette assemblée pour une connaissance et une transparence par rapport à l'ensemble du Conseil Général, ce qui ne change rien que ce soit toujours une commission du Conseil Communal.

M. Dominique Torche pense que l'on tourne en rond bien que l'on ait compris l'article 67 de la loi sur les communes. Il y a toutefois un petit problème car M. Borgognon ne peut plus faire partie de cette commission puisqu'il est conseiller communal ? Il faudra donc une nouvelle personne du groupe « Parti socialiste » pour faire partie de cette commission. La commission existe toujours mais les membres doivent être renommés. L'idée de M. Meylan est de profiter que tous les membres du Conseil Général soient présents pour nommer la nouvelle ossature de cette commission déchetterie qui existe.

M. Alexandre Vonlanthen répond que par rapport à M. Jean-Denis Borgognon, ce dernier faisait partie de cette commission déchetterie à titre consultatif comme employé de la déchetterie. Le représentant du groupe « Parti socialiste » est M. Georges Berger, pour le groupe « Unis pour Cugy » M. Samuel Liniger et pour le groupe « Unité communale » M. Fabrice Bersier. Il rappelle encore une fois l'article 67 qui dit que c'est le Conseil Communal qui nomme les membres de la commission.

M. Dominique Torche relève que finalement, pour le Conseil Général, le but est d'avoir une commission déchetterie qui soit active immédiatement.

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'il est tout à fait d'accord avec lui mais qu'il n'y a pas besoin d'une élection au Conseil Général pour cela et pour le remplacement de M. Liniger, qui n'est plus conseiller général, M. Marc Fontaine lancera un appel dans les informations communales.

DATE : 27 avril 2016

M. le Doyen d'âge clôt le débat et rappelle que le sujet de cette commission déchetterie sera débattu dans les informations communales. Il pense toutefois que pour l'avenir ce serait bien que ces commissions du Conseil Communal, soient discutées avec le Conseil Général lors de leur mise en place puisque de toute façon le Conseil Communal choisit des conseillers généraux pour ces commissions. Il relève qu'il a été très surpris d'apprendre, lorsque nous avons voté le CO, que pour son groupe c'est M. Pascal Bersier qui faisait partie de la commission du CO, cela n'a jamais été causé en séance du Conseil Général.

M. Alexandre Vonlanthen va dans son sens et rappelle que le but est que le Conseil Général soit informé ceci par mesure de transparence.

On passe au point

5. ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2016

M. le Doyen d'âge demande s'il y a des propositions pour la vice-présidence, ceci pour une année. Il rappelle que selon un tournus bien établi, le vice-président accède à la présidence l'année suivante.

M. Vincent Grandgirard propose, pour la vice-présidence, la candidature de Mme Marielle Corboz qui se trouvait au Conseil Communal lors de la précédente législature et qui accepte avec plaisir la place de vice-présidente pour l'année 2016.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Marielle Corboz qui est élue à la vice-présidence du Conseil Général pour l'année 2016 à l'unanimité par acclamation.**

Mme Marielle Corboz remercie les membres du Conseil Général pour la confiance et relève que ce sera un plaisir de collaborer avec le bureau du Conseil Général.

6. ELECTION DE 3 SCRUTATEURS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. le Doyen d'âge fait part que la loi précise que l'on doit nommer au moins 3 scrutateurs qui fonctionneront durant toute la législature. Ces personnes formeront le bureau du Conseil Général avec le président et le vice-président. Durant la dernière législature nous avons fonctionné avec 3 scrutateurs à la satisfaction de tout le monde. Il propose donc de maintenir le nombre de 3 scrutateurs pour cette législature. Il rappelle que la loi sur les communes précise qu'il est équitablement tenu compte des partis ou des groupes représentés au Conseil Général. Il attend donc des propositions de la part des groupes :

M. Jean-Sébastien Rey pour le groupe « Unité communale » propose M. Dominique Torche.

M. Vincent Grandgirard pour le groupe « Unis pour Cugy » propose M. Raphaël Grandgirard

M. Jean-Gabriel Meylan pour le groupe « Socialiste » propose M. Manuel Pires.

Aucune autre proposition n'étant formulée, **MM. Dominique Torche, Raphaël Grandgirard et Manuel Pires sont élus en qualité de scrutateurs du Conseil Général pour la période administrative 2016-2021.**

7. ELECTION DE 3 SCRUTATEURS SUPPLEANTS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

DATE : 27 avril 2016

M. le Doyen d'âge fait part que l'on doit élire le même nombre de suppléants qu'il y a de scrutateurs, c'est-à-dire 3. Ces personnes fonctionnent en l'absence d'un scrutateur. Le scrutateur manquant est remplacé par le scrutateur de son groupe.

Concernant les 3 scrutateurs suppléants, les propositions suivantes sont formulées :

M. Jean-Sébastien Rey pour le groupe « Unité communale » propose M. Bastian Bersier.

M. Vincent Grandgirard pour le groupe « Unis pour Cugy » propose M. Jacques Marguet.

M. Jean-Gabriel Meylan pour le groupe « Socialiste » propose M. Georges Berger.

Aucune autre proposition n'étant formulée, **MM. Bastian Bersier, Jacques Marguet et Georges Berger sont élus en qualité de scrutateurs suppléants du Conseil Général pour la période administrative 2016-2021.**

8. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. le Doyen d'âge donne la parole à M. le Syndic pour le message du Conseil Communal.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que le Conseil Communal propose la continuité pour les 3 commissions qui seront nommées ce soir. Nous avons pu constater que leur fonctionnement est très satisfaisant. Pour la commission financière, le Conseil Communal propose une commission financière à 5 membres avec au minimum un membre de chaque groupe.

La proposition de 5 membres à la commission financière est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Les propositions suivantes sont formulées :

Unité communale : MM. Olivier Vonlanthen – Gilles Zwahlen – Yvan Dénervaud

Unis pour Cugy : M. Christian Molleyres

Groupe socialiste : M. Jean-Gabriel Meylan

Aucune autre proposition n'étant formulée, **MM. Olivier Vonlanthen, Gilles Zwahlen, Yvan Dénervaud, Christian Molleyres et Jean-Gabriel Meylan sont élus à la commission financière pour la période administrative 2016-2021.**

M. le Doyen d'âge rappelle que la commission financière se réunit et s'organise elle-même pour nommer son président, son vice-président et son secrétaire.

9. ELECTION DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. le Doyen d'âge donne la parole à M. le Syndic pour le message du Conseil Communal.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que le Conseil Communal propose de maintenir le même nombre que la précédente législature et que le Conseil Général en élise la majorité, soit 4 membres du Conseil Général, les 3 autres membres étant élus par le Conseil Communal. Pour ces 3 derniers, il s'agit du responsable du dicastère et président de la commission, M. Bernard Grandgirard, de son suppléant M. Alain Bürgy. La 3^{ème} personne est actuellement M. Olivier Joye. Cette personne nous donne l'occasion de s'adjoindre les

DATE : 27 avril 2016

services d'un spécialiste en plus des représentants politiques. M. Olivier Joye se remet volontiers à disposition pour cette commission.

M. le Doyen d'âge relève que le Conseil Général doit donc nommer 4 membres et il attend des propositions.

Les propositions suivantes sont formulées :

Unité communale : MM. Fabrice Bersier – Pierre-Alain Maendly
Unis pour Cugy : M. Laurent Overney
Groupe socialiste : M. Jean-Pierre Grandgirard

Aucune autre proposition n'étant formulée, **MM. Fabrice Bersier, Pierre-Alain Maendly, Laurent Overney et Jean-Pierre Grandgirard sont élus à la commission d'aménagement pour la période administrative 2016-2021.**

10. ELECTION DE LA COMMISSION DE NATURALISATION POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. le Doyen d'âge donne la parole à M. le Syndic pour le message du Conseil Communal.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que le Conseil Communal propose de maintenir le même nombre que la précédente législature à savoir un représentant du Conseil Communal qui la préside, un représentant du législatif et 3 citoyens qui peuvent aussi amener leur expérience professionnelle. Pour la dernière législature il y avait M. Alain Bürgy, responsable du dicastère, Mme Séverine Berger, conseillère générale, et 3 citoyens MM. Christophe Marchand, Didier Mast et Mme Sandra Chuard. Pour cette dernière, vu ses engagements professionnels, elle ne pourra pas continuer. MM. Marchand et Mast se remettent à disposition. Reste à repourvoir le poste de Mme Séverine Berger.

M. Dominique Torche nous informe que les 3 responsables des groupes souhaitent que chaque groupe-parti soit représenté dans la commission de naturalisation. En effet, ils représentent la population et à son avis il est préférable d'avoir 3 membres du CG que 3 personnes de la population. La proposition est donc : 1 membre pour l'Unité communale, 1 membre pour Unis pour Cugy, 1 membre pour le groupe socialiste.

M. Jean-Pierre Grandgirard remercie M. Torche et relève que c'est bien ce qu'il avait compris ; c'est une commission nommée par le Conseil Général.

M. Alexandre Vonlanthen précise que selon le message et la convocation envoyés c'est une personne du CG nommée. La proposition faite ce soir est arrivée tardivement et le Conseil Communal en a pris connaissance que très récemment et est favorable à la proposition d'un membre par groupe dans cette commission.

M. le Doyen d'âge demande s'il y a des propositions.

Les propositions suivantes sont formulées :

Unité communale : Mme Corinne Rey
Unis pour Cugy : Mme Marie-Claude Borgognon
Groupe socialiste : M. Claude-Alain Mast

DATE : 27 avril 2016

Aucune autre proposition n'étant formulée, **Mmes Corinne Rey, Marie-Claude Borgognon et M. Claude-Alain Mast sont élus à la commission de naturalisation pour la période administrative 2016-2021.**

11. DELEGATION DE COMPETENCE POUR LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES SELON L'ARTICLE 10, AL. 2 DE LA LOI SUR LES COMMUNES, POUR LA NOUVELLE PERIODE ADMINISTRATIVE 2016/2021

M. le Doyen d'âge nous informe que pour la période qui se termine maintenant le Conseil Communal dispose d'une délégation de compétence de Fr. 150'000.- pour les transactions immobilières. Il nous propose de maintenir ce montant pour la période 2016-2021.

Il demande s'il y a d'autres propositions.

Ceci n'étant pas le cas, la délégation de compétence au Conseil Communal pour effectuer des transactions immobilières jusqu'à Fr. 150'000.- durant la présente période administrative 2016-2021 est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

12. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Doyen d'âge donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Alexandre Vonlanthen tient à remercier M. le Doyen d'âge Jean-Pierre Grandgirard pour la conduite et la bonne préparation de ce premier Conseil Général de cette nouvelle législature. Il tient à féliciter, au nom du Conseil Communal, tous les élus de la soirée et plus particulièrement Mme la Présidente Aurélie Haenni et Mme la Vice-présidente Marielle Corboz. Le Conseil Communal souhaite que cette législature se passe sous les meilleurs auspices et nous tenons à vous assurer toute la collaboration du Conseil Communal pour la mener à bien. Dernièrement un journaliste régional disait dans une discussion informelle « *A Cugy vous avez fait tout juste avec le Conseil Général* ». On n'a peut être pas tout fait juste mais en tout cas on n'a pas fait tout faux. L'important est que l'on peut toujours s'améliorer. C'est dans cet état d'esprit qu'il affirme que les conseillers communaux sont à disposition du Conseil Général dans la mesure du possible. Les 2 conseils ne doivent pas travailler en opposition mais bel et bien main dans la main c'est notre volonté. Tous les groupes disposent d'au minimum un représentant au Conseil Communal et il ne faut pas hésiter à les solliciter à vos réunions de groupes si un dossier plus pointu réclame une précision du responsable du dicastère. Au sujet des dicastères, il présente la composition du Conseil Communal. Pour terminer, il souhaite à tous une excellente législature 2016-2021 et reste à disposition s'il y a des questions dans les divers.

M. Alain Bürgy revient sur la demande de M. Jean-Pierre Grandgirard lors de la séance du Conseil Général du 30 septembre 2015 dans laquelle il demandait que le Conseil Communal fasse une révision du règlement du cimetière.

Dès lors, le Conseil Communal, avec l'aide de la boursière communale, a procédé à l'analyse du compte financier en relation avec ce poste, sur une période qui va de 2009 à 2015. Avec cette durée de sept ans, nous obtenons une analyse plus pertinente de la situation financière de ce compte.

Dans un premier temps, nous avons mis sur papier les comptes actuels, sans l'encaissement des concessions. Puis, dans un second temps nous avons mis sur papier les comptes actuels, avec l'encaissement des concessions (compte BCF du cercle d'inhumation). Ensuite, nous avons calculé le taux d'occupation du cimetière du haut pour les années 2014 et 2015. Et pour terminer, nous en avons tiré des conclusions.

DATE : 27 avril 2016

Le compte du cimetière sans l'encaissement des concessions pour l'année 2009 se solde par une perte de Fr. 7'028.80.

Le compte du cimetière sans l'encaissement des concessions pour les années 2009 à 2015, soit sur 7 ans, se solde avec une perte de Fr. 31'422.15.

Le compte du cimetière avec l'encaissement des concessions sur 7 ans se solde avec une perte de Fr. 8'724.05.

Concernant le taux d'occupation du cimetière du haut, au 31.12.2014 il était de 75% sur un total de 237 places et au 31.12.2015 il était de 74%.

Dès lors, on peut constater que le système mis en place est très «social», car les concessions encaissées permettent de garantir financièrement l'entretien courant du cimetière dans son intégralité. Il faut relever, que ce mode de financement est très astucieux. Ce mode de financement, nous permettra de couvrir les futurs investissements de notre cimetière, sans recourir à l'utilisation de nouvelles taxes. En outre pour 2015, nous constatons que le taux d'occupation de 74 % du cimetière du haut peut être qualifié d'élevé. A ce jour, nous n'avons pas eu de demandes pour placer des petites tombes au cimetière du haut. Si tel devrait en être le cas, ces demandes seraient alors examinées par le Conseil Communal. Il faut savoir, que des demandes de suppressions de tombes avant l'échéance de la concession sont effectuées par les successions.

Fort de ce qui précède, le Conseil Communal pense qu'il faut surveiller l'évolution de ce poste, et qu'il y a lieu de ne rien changer pour l'instant.

M. Marc Fontaine vient sur le sujet de la déchetterie et nous informe que la commission déchetterie s'est constituée en 2012 composée de MM. Samuel Liniger, Georges Berger, Fabrice Bersier et comme consultants MM. Jean-Denis Borgognon et Martial Bersier. Dans le cadre de cette commission plusieurs possibilités ont été élaborées :

- 1) Créer une nouvelle déchetterie : problème : trouver un emplacement.
- 2) Agrandissement du site de Vesin, c'est une possibilité qui existe encore seulement il faut que l'on pense à une déchetterie pour les 20 prochaines années, ce qui paraît difficile à Vesin.

Nous avons bloqué nos discussions pour le projet déchetterie à cause du projet de fusion qui était en cours. D'ailleurs, nous avons proposé aux cinq communes d'étudier pour une déchetterie intercommunale et de trouver un emplacement pour cette dernière. Nous avons reçu une réponse de non entrée en matière.

Il y a environ une année, il nous est venu un projet par la société RG Récupération SA à Sévaz ; ce projet est récent et avant, du fait que nous n'avons pas plus d'élément, il ne servait à rien de constituer une commission déchetterie avant ce soir. Dès lors, dans le mois qui suit, nous allons constituer une commission déchetterie qui sera composée de 2 membres du Conseil Communal, un membre du groupe « Unis pour Cugy », un membre du groupe « Parti socialiste » et un membre du groupe « Unité communale ».

M. Jean-Gabriel Meylan relève que l'on revient au point débattu en début d'assemblée et nous informe que le groupe « Parti socialiste » présente la candidature de M. Claude-Alain Mast pour la commission déchetterie.

M. Vincent Grandgirard, pour le groupe « Unis pour Cugy » propose la candidature de M. Jacques Marguet pour la commission déchetterie.

M. Dominique Torche relève que les responsables de groupes qui préparent cette séance du Conseil Général, souhaitent 2 représentants pour Unité communale, 1 représentant pour Unis pour Cugy, 1 représentant pour le Parti socialiste. Ils souhaitent que le Conseil Communal respecte le souhait du Conseil Général, c'est-à-dire 4 représentants du Conseil

DATE : 27 avril 2016

Général quitte à ce que le Conseil Communal nomme des personnes supplémentaires s'il le souhaite. Est-ce que le nombre de 4 est bien acquis par le Conseil Communal ?

M. Marc Fontaine répond que c'est un élément nouveau et que cela va être discuté dans le cadre du Conseil Communal. La décision ne sera pas prise ce soir.

M. Dominique Torche relève qu'il a été demandé de modifier l'ordre du jour et il a été répondu qu'on en parlerait dans les divers, il faut donc prendre compte de cette demande.

M. Marc Fontaine lui répond que le Conseil Communal attend des propositions de personnes et il en sera discuté dans le cadre du Conseil Communal quant au nombre.

M. Dominique Torche répond que le Conseil Général ici présent souhaite 4 représentants du CG au sein de cette commission. Le nom des 2 personnes pour le groupe « Unité communal » sera communiqué la semaine prochaine.

La parole n'étant plus demandée, M. le Doyen d'âge passe au point

13. DIVERS

M. Vincent Grandgirard souhaite évoquer deux points distincts, qui n'ont aucun lien l'un avec l'autre. D'abord une information et ensuite une proposition :

En raison des très fréquents désaccords de M. Marc Fontaine avec les idées et les choix du Groupe Unis pour Cugy ainsi que du fait de son militantisme politique ouvertement affiché, qui ne s'accorde pas avec la ligne apolitique revendiquée par le groupe, les élus d'Unis pour Cugy ont pris la décision de l'exclure du groupe avec effet immédiat. Il tient à préciser que cette séparation s'est conclue sans animosité et même avec un certain soulagement.

Élaboration d'un règlement du Conseil Général :

La plupart des communes du canton dotées d'un Conseil Général dispose d'un règlement du Conseil Général. Un tel règlement a pour but de préciser les règles de fonctionnement du Conseil Général. Il se base principalement sur la loi sur les communes, sur le règlement d'exécution de la loi sur les communes, sur la loi sur l'exercice des droits politiques ainsi que, dans une moindre mesure, sur d'autres lois cantonales. En particulier :

- Il détermine la composition du Conseil Général et des groupes qui le constituent.
- Il en définit les attributions.
- Il indique le déroulement de la séance constitutive.
- Il précise les organes du Conseil Général, leur composition et leurs attributions : président et vice-président, scrutateurs, bureau, secrétariat, commissions.
- Il décrit l'organisation et le déroulement des séances du Conseil Général, en particulier : l'élaboration du calendrier, la convocation, le déroulement des séances, l'entrée en matière, l'organisation des votes, le traitement des propositions et des questions, l'établissement et l'approbation du procès-verbal, etc.

Il a le sentiment qu'un tel règlement permettrait de répondre à de nombreuses questions que nous nous posons fréquemment, et que nous nous sommes notamment posées lors de la préparation de cette séance de constitution. Son élaboration nécessiterait certes un effort mais nous pourrions nous baser sur plusieurs expériences effectuées récemment dans des

DATE : 27 avril 2016

communes de taille comparable à Cugy. À titre d'exemple, les communes d'Attalens et de Belfaux ont établi ou mis à jour leur règlement en 2012, respectivement 2013.

Il demande au bureau d'analyser la question d'élaborer un règlement du Conseil Général et la façon de procéder, p. ex. en créant un groupe de travail ou une commission... L'objectif serait de soumettre ce règlement à l'approbation du Conseil Général au début de la législature, p. ex. en 2017. Le cas échéant, il se met volontiers à disposition pour initier ces travaux avec d'autres conseillers généraux intéressés.

M. le Doyen d'âge le remercie pour cette proposition et propose qu'elle soit soumise lors d'une prochaine séance du Conseil Général par exemple. Il demande par conséquent à la Présidente de prendre compte de cette demande pour le prochain bureau du CG.

M. Alexandre Vonlanthen trouve très bien cette initiative, qui était déjà une proposition de notre ancienne syndique que le Conseil Général ait un règlement. Le Conseil Communal n'a rien à dire sur ce règlement mais il félicite cette initiative. Il rend toutefois attentif l'assemblée sur les délais pour la mise en route de ce règlement à savoir qu'il doit être préavisé par le service des communes avant d'être voté au Conseil Général.

M. Marc Fontaine tient à apporter quelques précisions sur son exclusion du groupe Unis pour Cugy. Effectivement il a été exclu du groupe mais chaque chose a au minimum deux côtés. Sans trahir de secrets, durant 5 ans avec son groupe il a eu plus de tensions qu'avec son épouse durant 40 ans de mariage. Dans la vie on a toujours le choix, on a le choix de traverser devant le train mais on n'en mesure jamais les conséquences. Il y a eu beaucoup de discussion au sein du groupe et au mois de mars nous avons eu une grande discussion et nous avons décidé de faire table rase. Il reconnaît cependant qu'il a une part de responsabilité mais s'il dit à quelqu'un qu'il a tort, il se retrouve à 3 contre lui. Il a donc pris ses responsabilités. Il se dit toutefois déçu car on a essayé de lui imposer un choix pour certaines votations qu'il a refusé. Et depuis cette votation, on l'a tout simplement exclu sans poser la question à la totalité du groupe. Mais une chose importante à savoir est qu'il n'en garde aucune rancœur et que c'était la meilleure solution possible.

M. Dominique Torche souhaite apporter à la connaissance de l'ensemble du Conseil Général, l'arrangement qu'ont eu les 3 responsables de groupe notamment avec l'approbation, à la majorité des personnes présentes du groupe Unité communale, s'agissant du tournus des présidents et vice-présidents. Le tournus ci-après a été approuvé par tous les groupes :

→ 1 ^{ère} présidence	groupe Unité communale
→ 1 ^{ère} vice-présidence	groupe Unis pour Cugy
→ 2 ^{ème} présidence	groupe Unis pour Cugy
→ 2 ^{ème} vice-présidence	groupe Parti socialiste
→ 3 ^{ème} présidence	groupe Parti socialiste
→ 3 ^{ème} vice-présidence	groupe Unis pour Cugy
→ 4 ^{ème} présidence	groupe Unis pour Cugy
→ 4 ^{ème} vice-présidence	groupe Unité communale
→ 5 ^{ème} présidence	groupe Unité communale
→ 5 ^{ème} vice-présidence	groupe Parti socialiste

M. Christian Molleyres rappelle que samedi a lieu le nettoyage en forêt ; le rendez-vous est fixé à 9.30 h. à la cabane de la Rochette.

L'assemblée n'ayant plus de question, M. le Doyen d'âge nous donne le calendrier des séances du Conseil Général pour l'année 2016 :

DATE : 27 avril 2016

- ❖ 06 juillet 2016 à 20.00 h. réserve
- ❖ 21 septembre 2016 à 20.00 h.
- ❖ 14 décembre 2016 à 20.00 h.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Pierre Grandgirard, Doyen d'âge du Conseil Général, clôt la séance en remerciant chacune et chacun d'y avoir pris part et d'y avoir activement participé. Il invite les participants pour le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 21 h 15

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le Doyen d'âge :

Jean-Pierre Grandgirard

La Secrétaire :

Sylvia Bersier